

**Recrutez  
un élève ingénieur  
dès BAC + 4  
dans votre entreprise  
en alternance**

## **LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION**

Le contrat de professionnalisation s'adresse aux élèves ingénieurs qui souhaitent se professionnaliser au cours de leur dernière année de formation.

Le cursus de spécialisation est quasi-identique à la formation classique, mais avec un parcours et un calendrier adaptés à l'alternance.



www.ensiacet.fr



**80 %**  
DES ALTERNANTS  
ENSIACET  
SONT RECRUTÉS  
DÈS LA SORTIE  
DE L'ÉCOLE



### NOS PÔLES MÉTIERS

#### MATÉRIAUX INNOVANTS

Durabilité  
Fonctionnalité

#### MÉTHODES ET ANALYSES POUR LE MANAGEMENT DES RISQUES

Qualité, sécurité,  
environnement  
Ingénierie analytique

#### CHIMIE DURABLE ET BIOPROCÉDÉS

Chimie verte et biosourcée  
Chimie fine et bioprocédés  
Chimie durable et  
environnement\*  
Procédés de Production  
et Qualité des produits de  
santé \*\*  
Génie des Procédés et  
Bioprocédés \*\*

#### GESTION DES SYSTÈMES INDUSTRIELS

Ingénierie des systèmes  
industriels  
Ingénierie et maîtrise  
des systèmes industriels  
complexes  
Ingénierie du  
développement durable\*

#### ÉNERGIE ET PROCÉDÉS INTENSIFIÉS

Efficacité et logistique  
énergétique des systèmes  
industriels  
Conception et analyse des  
procédés intensifiés  
Fluides, énergétique  
procédés\*  
Eco-Energie\*

\* Parcours transversaux Toulouse INP

\*\* Cohabité avec l'Université Paul Sabatier

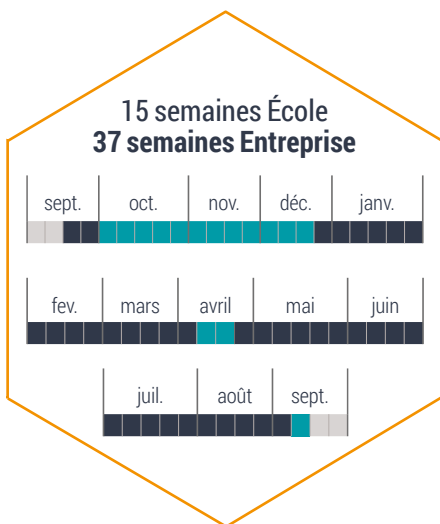


### AVANTAGE POUR L'EMPLOYEUR

- Un collaborateur formé aux besoins spécifiques de votre entreprise et à vos méthodes de travail.
- Non prise en compte des salariés en contrat de professionnalisation dans les effectifs pour le calcul des seuils sociaux et fiscaux.
- Réponse à l'obligation d'embauche d'alternants (quota fixé en fonction de l'effectif de l'entreprise). Bonus malus ou exonération de la contribution suivant les cas.



### CALENDRIER TYPE ANNÉE UNIVERSITAIRE



### AVANTAGES POUR

### UN ÉLÈVE INGÉNIEUR

- Construction du **projet professionnel**
- Acquisition d'une **expérience professionnelle**
- **Accompagnement** par un tuteur
- **Rémunération** : 80% du SMIC minimum
- **Formation financée** par l'entreprise



### ENTREPRISES CONCERNÉES

Peuvent conclure des contrats de professionnalisation tous les employeurs établis ou domiciliés en France, à l'exception de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif.

Les établissements publics industriels et commerciaux et les entreprises d'armement maritime peuvent également conclure des contrats de professionnalisation.



### COMMENT CONCLURE UN CONTRAT

### DE PROFESSIONNALISATION ?

L'entreprise et l'élève Ingénieur remplissent et signent le contrat CERFA n° 12434 02. Le service de la formation continue envoie à l'entreprise la convention, le programme et le calendrier de la formation.

L'entreprise transmet ensuite l'ensemble des documents à son OPCO pour une demande de prise en charge.

### COÛT DE LA FORMATION 7500€

Prise en charge selon les modalités de l'OPCO

### INFORMATIONS ET CONTACTS

<https://www.ensiacet.fr/fr/formations/ingenieur-1/alternance/le-contrat-de-professionnalisation.html>

Sophie THIEBAUD-ROUX  
✉ [sophie.thiebaudroux@ensiacet.fr](mailto:sophie.thiebaudroux@ensiacet.fr)  
05 34 32 35 04

Sylvia RIZZO  
✉ [contrat\\_pro@ensiacet.fr](mailto:contrat_pro@ensiacet.fr)  
05 34 32 33 49

En partenariat avec

